A LA RECHERCHE DES DEUX BANDITS de Roubaix

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

On sait qu'une femme paraissait faire le guet dans la rue de la Fosse-aux-Chênes, au moment de l'attentat.

Comme il paraissait logique, ce fut Elisa Blondel la mystérieuse complice, c'est sur ce point qu'a d'abord porté l'interrogatoire du magistrat-instructeur.

MAIS ON RELÈVE DE TROUBLANTES CONTRADICTIONS

Elisa Blondel-Ovaere a déclaré :

— Je me rends d'habitude à pied chez mes patrons, 47, rue Beaurewaert. Ce soir-là j'ai pris une bicyclette pour aller plus vite, car je voulais arriver assez tôt pour dresser le couvert de mes maîtres.

— Et quand vous êtes arrivée, vos patrons étaient déjà en train de dîner.

— ?...

— Vous vous êtes donc attardé en route.

— Oui, dans un débit.

Ainsi voilà une première contradiction.

L'ORIGINE DES 700 FRANCS

Elisa Blondel-Ovaere fut trouvée détentrice d'une somme de 700 francs en billets de banque chiffonnés et soigneusement cachés dans la poche de son tablier.

— Qu'est-ce que c'est que cette somme ?

— C'est l'argent que j'ai gagné. Mes patrons m'ont payé, parbl !

— Pourquoi l'avez-vous disimulée dans la poche intérieure de votre tablier.

— C'est ce que je fais d'habitude. Je mets toujours mon argent là. Je n'ai pas d'autre objet où le mettre.

— On a découvert un porte-monnaie dans votre chambre.

— Ah !

Deuxième contradiction.

ECROUÉE

Ces contradictions ont suffi pour faire écrouer aussitôt Elisa Blondel-Ovaere à la maison centrale de Loos, sous l'inculpation de complicité.

L'enquête établit la complicité de la sœur d'Ovaere

L'enquête menée de concert par la brigade mobile, la police de Sûreté et la police de Roubaix, s'est poursuivie au cours de la journée d'hier.

M. de la Chassagne de Sereys, commissaire enquêteur, a pu établir, de façon péremptoire, la culpabilité de la veuve Blondel, Elisa Ovaere, sœur du malfaiteur, chez laquelle une perquisition avait été faite le soir même du jour où le cambriolage avait été perpétré.

Cette perquisition, on le sait, avait été fructueuse, la veuve Blondel, trouvée en possession d'une somme suspecte, vit la porte de la prison s'ouvrir et se refermer derrière elle.

Les recherches entreprises pour retrouver les malfaiteurs sont poursuivies avec une rare ténacité, plusieurs pistes sont suivies et des plus sérieuses.

LE ROLE DE LA VEUVE BLONDEL

Un point capital pour l'enquête menée par la police restait hier à élucider : la veuve Blondel avait-elle joué un rôle quelconque dans le coup de main de la rue de la Fosse-aux-Chênes ?

Le soir du vol, elle fut aperçue, rôdant dans les parages de la recette auxiliaire. Sa présence, en de tels lieux, était pour le moins, inopportune et éveilla les soupçons.

Ces soupçons portèrent M. de la Chassagne de Séreys à faire opérer une perquisition à son domicile, dans une pension située 47, rue Beaurewaert. Les policiers se rendirent aussitôt à cette pension et y trouvèrent la sœur d'Ovaere effectivement présente, en compagnie d'un galant, M. Constant D..., 26 ans, manœuvre, de Roubaix.

Ils fouillèrent soigneusement la chambre, les meubles et les vêtements et trouvèrent dans la poche du tablier de la femme, la somme de 750 francs.

La poche d'un tablier ne sert pas ordinairement de coffre-fort et on a vu peu de gens la réserver pour y placer leurs économies.

C'était un indice certain, qui prouvait que l'argent en question n'appartenait pas depuis longtemps, à Mme Blondel.

Questionnée sur la provenance de cette somme, elle affirma la posséder de plein droit.

Elle donna cette raison que son avoir se composait d'une part d'une avance faite par son patron et du reliquat de sa pension, d'autre part. Car, victime civile de la guerre, son mari étant mort durant les hostilités à Anderlecht, elle est assimilée aux veuves de guerre et touche une pension s'élevant à 1.000 fr.

Cette explication ne put satisfaire le commissaire-enquêteur, qui la fit appréhender pour la garder à vue et démontrer sa culpabilité ou reconnaître son innocence.

M. Constant D..., que l'on soupçonna également de complicité, fut aussi arrêté. Cependant, il fut relâché peu après, ayant prouvé que sa présence chez Mme Blondel avait un tout autre objet.

VRAIMENT TROP ÉCONOME !

La veuve Blonde possédait donc 750 francs répartis, en un billet de 500 fr. en deux coupures de 100 fr. et le reste se composant d'autres billets rangés en liasse.

Une étude approfondie de ses recettes et de ses dépenses, prouve d'une façon absolue qu'il lui aurait été impossible d'économiser une telle somme.

Si, à la fin d'octobre, elle avait touché la part du quatrième semestre de sa pension, quinze jours plus tard, elle avait sans doute tout dépensé, car elle sollicitait de ses patrons, MM. Motte et Porisse, rue des Longues-Haies, une avance de sept cents francs.

Cette avance lui fut consentie, car, elle était en somme bonne ouvrière.

A plusieurs reprises d'ailleurs, elle avait déjà sollicité de tels prêts. Elle remboursait ensuite, en moyenne, cinquante francs par semaine.

Au cours de l'été dernier, pour payer les frais occasionnés par une opération chirurgicale, tentée à son fils, un gamin de 12 ans, elle s'était fait remettre une somme plus importante dont elle s'était acquittée.

Durant les six semaines qui précédèrent le nouvel an, elle chôma quelque peu, et son salaire, déduction faite des sommes remboursées à ses patrons, s'élèva au total de 400 fr. Durant la dernière semaine, elle travailla dix-huit heures.

Si l'on considère que sa pension lui coûtait 110 francs par semaine, et qu'elle avait à charge un enfant, non en état de travailler, on se rend compte que mathématiquement, elle ne pouvait être à la tête d'une telle somme, si économe qu'elle fut.

Un témoignage de la première importance, vient d'ailleurs vérifier, ce que nous avançons. Le comptable de la maison Motte-Porisse, qui remettait à Mme Blondel, l'argent qu'elle empruntait, se rappelle très bien ne pas lui avoir donné un billet de 500 francs. Or elle en possédait un ! D'où vient-il ?

ELLE AURAIT REVU LES BANDITS, LEUR COUP ACCOMPLI

Une question se pose cependant. Les bandits ayant pris la fuite aussitôt après avoir accompli leur coup, de quelle façon Mme Blondel touche-t-elle sa part du butin ?

A l'heure de l'attaque à main armée, dans un estaminet de la rue Sadi-Carnot, une femme, qui était entrée avec un vélo à la main, consommait. Elle paraissait nerveuse, anxieuse, inquiète. Trois fois, elle se dérangea de sa place pour aller jeter un coup d'œil sur la rue, à travers les rideaux.

Quand l'événement se produisit, personne ne prit garde à elle, et enfourchant sa bicyclette, profitant de l'inattention, elle s'enfonça dans la nuit.

Il était 19 h. 30. A 20 h. 30, Mme Blondel rentrait chez elle, riche de 750 fr. et l'estomac creux, elle avait omis de dîner.

Aux enquêteurs qui lui posaient des questions quant à cette promenade cycliste et nocturne, elle répondit de la manière la plus évasive.

Comme on lui demandait pour quelle raison elle s'était abstenue de prendre son repas, elle fournit cette réponse : « Je n'avais pas faim ».

Aussi est-il vraisemblable de croire que Mme Blondel avait rendez-vous avec Kistiaens et Ovaere, en un endroit fixé d'avance, qu'elle les aurait revus, et par la même occasion aurait touché sa part du butin.

Les billets pour Haguenau n'auraient pas été délivrés par la gare de Tourcoing

A propos de la déclaration du contrôleur de la gare de Valenciennes qui croit avoir vu hier Ovaere et Kistiaens s'embarquant en gare de Valenciennes à destination d'Haguenau, nous nous sommes renseignés en gare de Tourcoing d'où proviendraient les billets des voyageurs suspects.

Nous avons pu toucher Mme Varlet, qui assura le service de distribution des tickets, hier matin et cette préposée, nous déclara n'avoir délivré dans la matinée aucun coupon à destination d'Haguenau.

Les billets vus par le contrôleur Taquenier auraient dont été délivrés par le bureau d'une autre gare.

LE NAVRANT SUICIDE D'UN PAUVRE HOMME A SOISSONS

Sur la pelouse qui s'étend entre l'église Saint-Léger et la bibliothèque municipale de Soissons on découvrait l'autre matin le cadavre d'un homme dont la tempe était trouée d'une balle de revolver. Dans ses poches on trouva des papiers au nom de Louis-Alphonse Doussot, âgé de 36 ans, commis fruitier, demeurant à Paris, 168, avenue de Versailles et un billet ainsi conçu : « Ne faites pas d'enquête. Je n'ai ni parents, ni amis. Je ne veux pas chômer. Je voulais monter à Craonne mais je suis trop fatigué.

L'enquête de la police a établi que le malheureux Doussot, désespéré d'être réduit au chômage, avait en effet décidé de mettre fin à ses jours au plateau de Craonne où, engagé volontaire de la classe 1915, il avait vaillamment combattu, obtenant plusieurs citations.

Il avait entrepris la route à pied, mais arrivé à Soissons, il n'avait pu poursuivre son voyage et s'était résolu à mettre son tragique projet à exécution.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER — Vendredi 8 Janvier 1932
Soleil : Lever à 7 h. 45 ; coucher à 16 h. 09. Lune : Lever à 8 h. 41 ; coucher à 16 h. 24. Aujourd'hui : St-Lucien ; Demain : St-Marcellin.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 7 janvier 1932 à 19 h. Baromètre : 747 mm 5 ; hausse depuis la veille à 18 h. : 4mm. 0 ; Thermomètre : froide, 7,0 ; minima, 5,3 ; maxima, 10,0 ; Etat hygrométrique : 93 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : 6 mm. 3 ; Direction du vent : Ouest ; Force : Modérée ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : Couvert.

Temps probable pour aujourd'hui : frais, quelques pluies.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Région Nord : Temps médiocre. Ciel demi-couvert, avec éclaircies et averses. Vent du secteur Ouest à 4 10 m. Température en baisse sur la veille minimum en baisse de 3°.

DEUIL. — Les funérailles de M. Pollet, président du Tribunal de Commerce, administrateur de la Banque de France, ancien président du Syndicat des Courtiers ont eu lieu hier, à 11 heures, en l'église Saint-Michel à Lille, parmi une assistance recueillie.

Le deuil était conduit par MM. René et Marcel Pollet, fils du défunt ; Joseph Bouchez et Léonard Bigo-Verley ses beaux-fils et les cordons du poêle étaient tenus par MM. Nicodème président du tribunal de commerce ; Edmard Bolin, bâtonnier de l'ordre des Avocats ; Dewez directeur de la Banque de France ; Lombret, président de la Fédération des courtiers assermentés ; Auguste Beylemans et Michel Scalbert représentant de la chambre de commerce.

De nombreuses couronnes étaient placées sur le char funèbre, parmi lesquelles nous avons remarqué celles du tribunal de commerce, de la Banque de France, du Syndicat des Courtiers etc.

MM. Nicodème, Lombret et Bicking prononcèrent des discours à la sortie de l'église puis l'inhumation eut lieu, au cimetière de l'Est.

LA CRISE ÉCONOMIQUE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A l'issue de cette réunion, communiqué nous fut remis ; on y lit notamment :

« Les membres du bureau syndical ont ratifié une lettre par laquelle les sections syndicales unitaires doivent proposer aux sections confédérées l'organisation commune d'assemblées générales de mineurs dans toutes les localités, en vue de réaliser l'unité d'action de tous les mineurs contre le patronat.

» Ils ont décidé l'envoi d'une délégation unitaire à la conférence d'information que les syndicats confédérés tiennent dimanche à la Maison Syndicale de Lens, pour exposer aux délégués qui participeront à cette conférence la conception du Syndicat unitaire sur la lutte contre les diminutions de salaires par le front unique.

» Une lettre sera adressée au comité des houillères, développant la situation dans laquelle se trouvent actuellement les travailleurs de la mine et lui demandant une entrevue pour laquelle les ouvriers mineurs éliront dans chaque puits leur délégué.

» Les membres du bureau syndical ont approuvé les termes d'une affiche déjà placardée aux abords des puits, mettant les ouvriers mineurs en garde contre les transactions en cours entre les représentants des organisations confédérées et le Comité des houillères. Ils les invitent à se dresser unanimement par la grève, contre toute diminution de salaire le jour où celle-ci serait mise en application.

» En conclusion, le bureau syndical présentera, dimanche, un manifeste appelant les ouvriers mineurs à s'unir et à préparer leur bataille contre la nouvelle attaque des comités des houillères ».

CONFÉRENCE A GENEVE A PROPOS DES HEURES DE TRAVAIL DANS LES MINES

Hier matin, à 11 heures, s'est réuni, à Genève, dans les locaux mis à sa disposition par le Bureau International du Travail, une conférence officieuse, convoquée sur l'initiative du Gouvernement Britannique et consacrée à la question des heures de travail dans les mines de charbon.

Sont représentés les principaux Etats européens producteurs de charbon, dont la France, qui est représentée par M. Piquenard, directeur du Ministère du Travail. On sait que la dernière conférence du travail a adopté, en 1931, une convention fixant à sept heures trois quarts la journée de travail dans les mines de charbon. La convention doit entrer en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par deux, au moins, des Etats sus-mentionnés.

La conférence officieuse et strictement privée actuellement réunie, va examiner les moyens de hâter l'application de la journée de travail de sept heures trois quarts dans les mines de charbon.

DES MARINIERS CHOMEURS ONT MANIFESTÉ A BÉTHUNE

Pour protester contre le chômage, une quarantaine de personnes pour la plupart des mariniers ont tenté de manifester hier aprés-midi place du Maréchal-Pétain, à Béthune.

Comme les attroupements ne sont pas autorisés sur la voie publique, les manifestants furent dispersés par la police.

Pourtant l'un de ceux-ci, un militant communiste fort connu dans la région, qui refusait de circuler et était l'instigateur de cette manifestation a été arrêté puis relâché quelques instants après.

Il avait rédigé un cahier de revendications invitant notamment la municipalité à vendre les canons qui sont placés au square du Théâtre pour faire de l'argent pour les chômeurs.

LES INDUSTRIES LAINIÈRES BELGE ET FRANÇAISE RECHERCHENT UNE ENTENTE DOUANIÈRE

Une entrevue a eu lieu au siège du Comité Central de la Laine, à Paris, entre quelques membres du bureau au Conseil de Direction de ce groupement et une délégation du Comité Central belge de la Laine, pour l'examen des graves problèmes économiques intéressant à l'heure actuelle les deux pays.

Les conversations, d'un caractère officieux et surtout amical, ont porté notamment sur les difficultés créées à l'industrie lainière continentale par l'élévation générale des barrières douanières. La délégation belge a présenté un projet d'accord susceptible d'être étendu, par la suite, aux principaux pays transformateurs de laine, et qui tient compte de la résolution adoptée à l'unanimité par la Conférence Lainière Internationale de Bâle, en novembre dernier.

La délégation française a demandé un délai, aussi court que possible, afin d'en référer aux groupements intéressés de toutes les régions lainières. Une nouvelle entrevue aura lieu à Bruxelles dans une quinzaine de jours.

L'Affaire des Fourrures « Le Putois »

Nous avons plusieurs fois déjà, parlé de la pseudo manufacture lilloise de fourrures « Le Putois » et nous avons expliqué comment certains individus sont arrivés, au moyen d'un concours, à faire de nombreuses dupes. La liste de celles-ci s'allonge malheureusement tous les jours.

A ARMENTIÈRES

Hier, trois personnes sont allées informer la police de leur mésaventure. Elles avaient reçu un prospectus pour participer au concours organisé par la société « Le Putois ». Un peu plus tard, elles avaient été informées de leur réussite et un agent qui vint ensuite les voir parvint à se faire remettre une somme de 75 francs à valoir sur l'encadrement d'une photo agrandie qui serait livrée gratuitement par la suite. Le « représentant » avait également montré des échantillons de belles fourrures, parmi lesquelles le gagnant avait à choisir. Après le départ du représentant, le « gagnant » ne reçut plus aucune nouvelle. Seule l'arrestation des gens du « Putois » fixa définitivement les gagnants armentiérois sur le sort de leur argent.

A RONCQ

La bande d'escrocs a principalement battu le hameau du Blanc-Four, à Roncq.

Dans la rue Jules-Watteuw, au n. 164, Mme Adeline Rose, femme Lannoote, 40 ans, a versé, il y a trois mois, 45 fr. à un démarcheur de la bande.

Il y a trois semaines, ne voyant rien arriver, elle écrivit à Lille, à la « Manufacture » et depuis la réponse et le colis se font attendre encore.

A Roncq-Centre, dans la rue de Bousbecque, Mme Faillie-Ghesquière, devait verser un acompte de 90 fr. pour recevoir une fourrure d'une valeur de 500 fr.

Elle ne versa que 50 francs et la commande fut prise ferme, quand même, et pour cause !

Le 20 novembre, elle reçut avis de la gare ; le colis était là ; mais la fourrure qu'il contenait fut jugée d'une valeur dérisoire et le colis fut refusé.

Les 50 francs ne revinrent jamais.

Naturellement, ces deux personnes ont porté plainte.

DEUX ESCROCS SE DISANT CONTROLEURS DES C. I. ONT OPÉRÉ DANS LA RÉGION DE PÉRONNE ET DE BAPAUME

Le Parquet de Péronne s'occupe actuellement d'une affaire très délicate, qui s'est passée dans la région d'Albert.

Depuis quelque temps, deux individus portant beau se présentent dans une luxueuse automobile dans certains villages ; ils se rendent chez le percepteur de la localité, exhibant des papiers établissant qu'ils sont contrôleurs généraux des contributions indirectes ; ils vont ensuite avec le percepteur chez certains commerçants et se font présenter la comptabilité, dans laquelle ils prétendent découvrir des erreurs. Ils menacent de poursuites puis d'amendes et enfin se font verser une certaine somme à titre de transaction, puis ils disparaissent. Les deux escrocs qui ont opéré dans la région de Bapaume sont activement recherchés.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Au cours du conseil des ministres qui a eu lieu hier, M. P.-E. Flandin, ministre des Finances, a entretenu le conseil de la préparation de la conférence de Lausanne.

M. J.-L. Dumesnil, ministre de l'air, a soumis à la signature du président de la République un décret maintenant en fonctions pour l'année 1932 les membres du conseil supérieur de l'air.

La séance a été ensuite consacrée à l'expédition des affaires courantes.

LES DROITS DE MUTATIONS SUR TERRAIN A BATIR

« L'Officiel » publie la loi tendant à proroger jusqu'au 1er juillet 1932, l'effet des dispositions des articles 37 de la loi du 13 juillet 1926 et 85 de la loi du 30 décembre 1928, accordant une diminution des droits de mutation sur les terrains à bâtir.

LE DUC DE BRABANT A PARIS

Le duc de Brabant et la princesse Astrid, venant de Bruxelles, sont arrivés à Paris au début de l'après-midi d'hier

LA MORT DE M. MAGINOT

Ministre de la Guerre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Léon Bérard s'est fait inscrire par M. Bertau, chef de son secrétariat particulier. On relève également les noms de MM. Louis Barthou, ancien président du conseil ; Morinaud, sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique ; Pomaret sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique ; Diagne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies ; Champetier de Ribes, ministre des pensions ; Jacques-Louis Dumesnil, ministre de l'air, maréchal Pétain, MM. Maurice Petsche, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts ; Pierre Dignac, sous-secrétaire d'Etat à la marine ; général japonais Tani, représentant des forces militaires du Japon à la S.D.N. ; général de Cugnac, général Boichut, des représentants du corps diplomatique ; général Guillaumat ; MM. Gaston Gérard ; Grignon, ancien directeur du cabinet de M. Poincaré ; Mario Roustan ; le général de Castelnau ; MM. A. Briand, Bonnefous, Lautier, une délégation des « Croix de Feu ».

Enfin, le prince héritier d'Ethiopie, après avoir apposé sa signature sur le registre, a été introduit dans la chambre mortuaire et s'est incliné devant la dépouille de M. Maginot.

On remarque encore les signatures de MM. Maivy, Deligne, Millerand, du maréchal Lyautey, de MM. Forster, chargé d'affaires d'Allemagne, du général prince de Monaco, M. Blaisot, ministre de la santé publique, le cardinal Verdier, le général et Mme Weygand, M. Lescouvé, premier président de la Cour de cassation, l'amiral Durand, Viel, chef d'état major général de la marine, MM. Steeg, ancien président du Conseil, ainsi que celles de nombreux généraux et personnalités du monde politique et parlementaire.

M. Albert Lebrun, président du Sénat, absent de Paris, s'est également fait inscrire.

Un télégramme à l'armée de M. Charles Dumont

M. Charles Dumont, ministre de la Guerre par intérim, vient d'adresser aux autorités militaires, le télégramme suivant :

« Le ministre de la Marine, ministre de la Guerre par intérim, a la douleur de faire part à l'armée de la mort de M. André Maginot, ministre de la Guerre, qui vient d'être enlevé par une courte maladie, après avoir, jusqu'à la dernière minute, consacré à l'armée et au pays toutes ses forces et toutes ses pensées. Le deuil militaire sera pris dans les conditions de l'article 144 du service de place. Les drapeaux des établissements militaires seront mis en berne jusqu'au jour des obsèques inclusivement ».

Les condoléances des A. C. du Nord

M. Maurice OLIVIER, président de la Fédération des A. C. du Nord, a adressé au ministère de la Guerre, un télégramme de condoléances, au nom des A. C., à propos de la mort de M. Maginot, ministre de la Guerre.

Funérailles nationales

A l'ouverture du Conseil des ministres, qui s'est tenu jeudi matin, à l'Elysée, M. Pierre Laval, président du Conseil, a rendu à la mémoire de M. André Maginot, ministre de la Guerre, un hommage ému auquel s'est associé le président de la République.

Le Conseil des ministres a décidé qu'il serait fait à M. André Maginot des obsèques nationales, dont la date sera fixée ultérieurement.

En signe de deuil, la séance du Conseil supérieur de la défense nationale, qui était fixée à jeudi après-midi, a été renvoyée à plus tard.

Bien que les détails de la cérémonie des funérailles ne soient pas encore complètement arrêtés, nous croyons savoir que les obsèques nationales auront lieu dimanche matin, à 10 heures. Le corps sera placé sur une prolonge d'artillerie. Le cortège funèbre gagnera le boulevard St-Germain afin de défiler devant la façade principale du ministère de la Guerre, puis devant la Chambre des députés. Le service religieux sera célébré en la chapelle St-Louis des Invalides et ainsi qu'il est d'usage en pareille circonstance un seul discours sera prononcé. C'est M. P. Laval, président du Conseil, qui adressera un suprême adieu à son collaborateur.

On pense généralement que l'inhumation aurait lieu lundi, à Révigny.

LA CARRIÈRE DE M. A. MAGINOT

M. André Maginot est né à Paris, le 17 février 1877. Ancien auditeur au Conseil d'Etat, ancien directeur de l'intérieur au gouvernement général de l'Algérie, M. Maginot, qui est vice-président du Conseil général de la Meuse, a été élu, pour la première fois, député de Bar-le-Duc en avril 1910. Il a été constamment réélu depuis.

Il fut sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, dans le cabinet Doumergue, du 9 décembre 1913 au 13 juin 1914. Il partit aux armées, au début de la guerre, comme sergent, et fut gravement blessé.

Ministre des Colonies en 1917, dans le cabinet Ribot, M. Maginot fut ministre des Pensions, en 1920, dans le cabinet Millerand ; en 1921, dans le cabinet Briand, puis ministre de la Guerre dans le deuxième cabinet Poincaré (janvier 1922-avril 1924). Il conserva ce portefeuille dans le troisième cabinet Poincaré (avril-juin 1924) et dans le cabinet François-Marsal (juin 1924). Ministre des Colonies dans le dernier cabinet Poincaré (juin 1926-juillet 1929) et dans le ministère Briand (juillet-novembre 1929). M. Maginot redevint ministre de la Guerre dans les deux cabinets Tardieu (1929 et 1930) et dans le cabinet Laval (janvier 1931).

Inscrit au groupe d'action démocratique et sociale, M. André Maginot fut, en 1912 et en 1913, secrétaire de la Chambre des députés et, à plusieurs reprises, président de la Commission de l'armée.

M. Maginot, titulaire de la croix de guerre, décoré de la médaille militaire, est chevalier de la Légion d'honneur.

ON PRÉVOIT UN PROCHAIN REMANIEMENT MINISTÉRIEL

La mort soudaine de M. Maginot, a provoqué dans les milieux politiques des regrets unanimes. On pouvait s'en rendre compte dès jeudi matin à la Chambre, en interrogeant les députés présents qui exprimaient tous les mêmes sentiments vis-à-vis du ministre de la Guerre, disparu. Ses adversaires même rendent hommage à ses hautes qualités et aux services éminents rendus par lui à la défense nationale et au pays.

Bien des parlementaires déplorent d'autant plus cette perte qu'ils comptaient sur la fermeté et la clairvoyance de M. Maginot pour défendre le point de vue de la France à la prochaine conférence du désarmement. Aussi, a-t-on l'impression au Palais-Bourbon, que la fin prématurée du ministre de la guerre constitue un événement politique important et de nature à provoquer à brève échéance un remaniement ministériel sur la portée et l'étendue duquel on ne peut encore être fixé.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9-51) — Dépôt de vente : 78, Grande Rue

FEUILLETS ROUBAISIENS

Du bruit... pour rien !

On se rencontre, on se plaît, on vit ensemble. Ce sont les étapes du début, et puis, comme au troisième couplet de la chanson, des nuages surviennent et l'on se quitte.

Le dernier acte est classique : pan.. pan..., l'affaire se liquide à coups de browning.

Hier matin, dans un café de Roubaix, un amoureux délaissé depuis quelques jours retrouvait l'infidèle... objurgations, supplications et naturellement menaces...

— « Veux-tu reprendre la vie commune oui ou non ? ».

Et la belle, dédaigneuse, de tourner le dos et d'éclater de rire.

Deux coups de revolver retentissent, et l'effroi calmé on s'empresse : il n'y avait ni morts ni blessés. L'amoureux éconduit, par une sage précaution, avait remplacé les projectiles meurtriers par des cartouches à blanc...

Et la poudre paria sans faire de victimes, l'amie, les témoins, s'en furent au commissariat de police, où une sévère admonestation fut donnée à l'homme au revolver.

Puis le commissaire chapitra les deux principaux acteurs de la tragédie qui s'en retournèrent réconciliés.

Ne trouverez-vous pas qu'en ce temps de crimes passionnels, cette petite histoire fleure un parfum d'innocence et de vertu ?

Et combien de drames seraient ainsi épargnés si les brownings se contentaient de ne faire que du bruit.

A. B.

Bata

50, Grande-Rue, ROUBAIX

(Voir annonce en 6e page)

M. GEORGES RENART, NOMMÉ CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Dans la liste des nouveaux Chevaliers de la Légion d'honneur, nous relevons le nom de M. Georges Renart, un de nos concitoyens, aujourd'hui domicilié à La Madeleine, 83, rue Saint-Charles.

Engagé volontaire, M. Gorges Renart qui habitait à l'époque 212, boulevard de Strasbourg, à Roubaix, se fit signaler bientôt les hostilités par un allant et une ténacité remarquables.

Il était déjà titulaire de la croix de Serbie, sous-lieutenant au 54e régiment d'infanterie, quand, en 1916, il fut cité à l'ordre du corps d'armée dans les termes suivants :

« Jeune officier mitrailleur, d'un calme d'un sang-froid admirables Le 21 juin 1916, au cours d'un violent bombardement qui avait bouleversé ses pièces a, bien que blessé, rallié des isolés d'une compagnie voisine privés de leurs cadres, et totalement désorientés et les a entraînés vers l'ennemi dont il s'est efforcé de limiter la progression. »

M. Georges Renart compte 18 ans de service, cinq campagnes, a été blessé et cité.

A. WOLFF de Paris

8, Rue Faidherbe

GRAND SOLDE DE FIN DE SAISON

ROBES & MANTEAUX

0847

ON RETIRE UNE NOYÉE DU CANAL

Hier matin, vers 8 h. 30, on retira du canal au quai de Wattrelos, le cadavre d'une femme.

Sur la malheureuse on trouva des papiers qui permirent d'établir son identité : il s'agit de Mme Vve Lecomte, rue Julie Galliet, âgé de 40 ans, ménagère, 42, rue du Moulin, 9, cour Dubar.

Le docteur Jacquemont qui fit les constatations d'usage ne remarqua rien d'anormal et conclut à l'asphyxie par immersion. M. Fischer, commissaire de police fit transporter le cadavre à la morgue de la Fraternité.

On ignore s'il s'agit d'un suicide ou d'un simple accident.

MORT A L'USINE

Hier après-midi, à l'entreprise Hamart frères, Motte et Marquette, un vieil ouvrier, M. Alphonse Roland, âgé de 75 ans, d'affaissa soudain. On voulut lui porter secours mais trop tard, la mort avait fait son œuvre. Le corps du malheureux fut reconduit à son domicile rue des Ogiers 3, cour d'Halluin, par l'ambulance municipale.

BELLEVUE

A LILLE

Vendredi 8 Janvier en soirée, Samedi 9 en matinée et soirée, Concert de Gala avec Madame Laure TESSANDRA, 1re Mezzo de l'Opéra de Paris (sans augmentation du prix des consommations). Les Samedi 9 et Dimanche 10 en soirée — Galas Cuilnaires — La Crème Andalouse — La Truite de notre vivier au bleu — Le Chapon du Mans grillé à la façon du Restaurant Bellevue — Pommes Mignonnettes — Les Fonds d'Artichaud Lucullus — Tous les fromages — La Galette des Rois — Prix fixe : 28 fr. 0345

IL NE FALLAIT PAS TRAVERSER

Pour économiser du temps et ménager ses chevaux, Jules Diagre, 31 ans, charretier à Lees, au service de la Briqueterie Salembier, traversa le terre-plein de la place du Progrès.

Le lourd chariot y causa naturellement d'importants dégâts et le charretier trop pressé se vit gratifier d'une contravention.

LES MÉFAITS DE LA TEMPÊTE

La tempête qui souffla pendant la soirée de mercredi et pendant l'avant-dernière nuit a causé des dégâts un peu partout et l'on ne compta plus les tuiles arrachées, les cheminées renversées.

Au quai de Nantes, le vent renversa le mur de clôture d'un jardin appartenan à Mlle Serret. Fort heureusement tout se borne à des dégâts matériels.

Biscotte DELIS

LA MEILLEURE

Biscuiterie EXCELSIOR

Les réclamer 112, boulevard Montebello, LILLE, et dans toutes les bonnes maisons d'alimentation.

ATTENTION : RUE BARRÉE !

En raison des travaux de restauration de la chaussée pavée de la rue de l'Alma (partie comprise entre les rues Saint-Vincent-de-Paul et Henri Carette). M. le Maire a pris l'arrêté suivant :

Article 1er. — La circulation des voitures et cycles de toutes sortes est interdite du 11 janvier au 6 février 1932 inclus, dans la rue de l'Alma (partie comprise entre les rues Saint-Vincent-de-Paul et Henri Carrette.

Article 2. — Pendant ce laps de temps, cette circulation sera déviée par les rues Saint-Vincent-de-Paul, de Blanchemaille, de la Lys, Archimède, Jacquard et Toulouse.

A QUI LE COFFRET ?

M. Pierre Winants, conseiller municipal, demeurant 9, rue de Babylone, en passant dans cette rue a trouvé un coffret en tôle qu'il a déposé au commissariat central.

LES COMMERÇANTS DE L'ÉPEULE ORGANISENT UN GALA AU PROFIT DE LA LUTTE ANTITUBERCULEUSE

A sa dernière réunion le groupement si jeune, mais déjà si ancien de par ses nombreuses initiatives, vient à nouveau prouver son étonnante vitalité. A ce sujet le comité organisera en la salle de la Colisée, mise gracieusement à sa disposition par leur président d'honneur, M. Deconninck, une manifestation pugilistique (dont la recette grossira la caisse d'un des centres antituberculeux), avec la participation de l'Académie des Sports de Roubaix dont son professeur Edouard Dubus, fera son exhibition de boxe française avec Mlle Crenal.

Pour terminer, signalons que l'Harmonie du Blanc-Seau, sous la direction de son compétent et dévoué chef M. Guillaume, prêtera son concours désintéressé à cette soirée de gala.

Le programme détaillé de cette organisation, paraîtra incessamment dans nos colonnes.

DONS AUX CHOMEURS NÉCESSITEUX

La Société Anonyme des Levures, 101, quai de Wattrelos, à Roubaix, a fait verser au Bureau de bienfaisance :

1. Une somme de 312 fr. 35, produit d'une quête faite dans le personnel de son établissement au profit des chômeurs secourus par le Bureau de bienfaisance;

2. Une somme de 100 francs ajoutée par la Société dans le même but.

L'Administration du Bureau de bienfaisance a remercié la Société et son personnel qui, d'aussi grand sœur, a répondu à l'appel de ses patrons.

Il est à souhaiter que, dans d'autres branches d'industrie dont l'activité subsiste bien que ralentie, cet exemple soit suivi par de nombreux établissements.

LE BAL DU CERCLE MILITAIRE EST RETARDÉ EN SIGNE DE DEUIL

Le Conseil d'administration a appris, dès le début de la matinée d'hier, le décès de M. Maginot, ministre de la guerre.

Cet événement, qui prive le pays d'un de ses meilleurs serviteurs, du ministre qui avait toujours su, au moment voulu, prononcer les paroles qui convenaient afin de garantir et faire respecter son autorité, du chef de l'Armée qui avait avec lui, non seulement les militaires, mais la Nation entière, qui plonge l'Armée et le Pays dans le deuil oblige le Cercle Militaire à reporter à une date ultérieure le bal dont la date avait été fixée au samedi 9 janvier.

L'an dernier, la mort du Maréchal Joffre occasionnait la même mesure.

Dès que des mesures nouvelles pourront être prises, une autre date sera fixée.

Les possesseurs de cartes sont priés, en attendant, de les garder.

PAIEMENT DES SECOURS DE CHOMAGE

Les chômeurs seront payés dans l'ordre ci-après :

Nos 1 à 3.903 à 8 h. 30 — 3.904 à 5.902 à 8 h. 45 5.405 à 6.819 à 9 h. — 6.820 à 7.513 à 9 h. 30 7.514 à 8.030 à 9 h. 45 — 8040 à 8400 à 10 h. 8.461 à 6.855 à 10 h. 30. — 8.856 à 9.232 à 10 h. 45. — 9.233 à 9.376 à 11 h.

Les chômeurs sont priés de se conformer à l'ordre de payement ci-dessus.

AVIS AUX MUSICIENS

La Musique du 8e Régiment d'Infanterie, en garnison à Cherbourg, demande des engagés volontaires (pour toute durée, jouant n'importe quel instrument (à vent ou à cordes). De nombreux avantages en faveurs leur sont réservés.

Les jeunes gens qui n'ont pas encore accompli leur service militaire, susceptibles de tenir un emploi dans la musique, ont le plus grand intérêt à écrire, dès maintenant au chef de musique Penin, du 8e R.I. à Cherbourg, qui leur donnera, par retour du courrier, tous renseignements complémentaires. Joindre timbre pour la réponse.

ADJUDICATION

Hier matin, à 11 heures, à l'Hôtel de Ville, il fut procédé à une adjudication pour la réfection de la chaussée de la rue Soult. Le devis s'élevait à 150.000 fr. M. Fleuris Deshaerbleux a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 6,30 %.

LE CONCERT D'HIVER DE LA GRANDE HARMONIE

La soirée de gala que l'excellente musique municipale offre chaque année à ses membres honoraires, aura lieu le mardi 2 février, à 20 heures, à l'Hippodrome-Théâtre.

Les organisateurs de cette manifestation artistique, qui est attendue et particulièrement appréciée chaque hiver, se sont, comme de coutume, assurés la participation d'artistes de nos principales scènes nationales et des grands orchestres réputés. La Grande Harmonie, pour répondre au désir manifesté par un grand nombre de membres honoraires, se fera entendre dans les célèbres « Préludes » de Litz, qui ont été si appréciés lors des messes de Sainte-Cécile et dans un Concertino pour clarinettes.

CERCLE STÉNO-DACTYLOGRAPHIQUE ROUBAISIEN

Les examens organisés le 22 Novembre dernier à l'Institut Turgot, sous les auspices de l'Association Sténographique Unitaire de Paris, marquent un nouveau succès en faveur du système enseigné dans la plupart des Etablissements d'Instruction de Roubaix-Tourcoing.

Les résultats que nous publions font honneur aux professeurs dont la compétence a permis aux élèves formés par leurs soins, d'affirmer leurs qualités de travail et d'endurance.

Examen professionnel. — 135 mots par minute : Mlles Houset Marguerite ; Ghilbert Jeanne et Vandenbrocke Angèle.

**